Réf. Farde e-Assemblées : 2643075

N° OJ : **115**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Conseil communal - Code de déontologie et d'éthique applicable aux mandataires locaux.

Le Conseil communal,

Vu la Nouvelle loi communale, article 84quater, alinéa 3

Considérant que le Conseil communal arrête, dans son règlement d'ordre intérieur, des règles de déontologie et d'éthique, applicables aux Conseillers communaux;

Considérant que le Code de déontologie et d'éthique constitue un cadre d'intégrité morale que l'ensemble des mandataires publics locaux sont tenus de suivre;

Vu l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 juin 2024 fixant un modèle commun de code déontologie et d'éthique applicable aux mandataires locaux;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête:

Article unique : Le Code de déontologie et d'éthique applicable aux mandataires locaux, en annexe de cet arrêté, est adopté.

Annexes :

Code de déontologie et d'éthique fr (Consultable au Secrétariat des Assemblées)